



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

L'année 2021 a encore été marquée pour les services territoriaux de l'État par les épisodes de la crise sanitaire, mais avec toutefois une moindre intensité que l'année précédente, grâce notamment à la dynamique de la vaccination et au respect des mesures de prévention et des gestes barrières en

pleine responsabilité par nos concitoyens.

Les importantes mesures de soutien des acteurs économiques ont progressivement cédé la place à la mise en œuvre du plan France relance qui a constitué la matrice de base des actions des services régionaux de l'État en 2021 sur les trois volets de la relance : la cohésion, la transition écologique et la compétitivité.

Jamais, en aussi peu de temps, l'État n'avait dégagé autant de moyens pour soutenir les acteurs et les investissements sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Plus de 6000 projets publics, d'entreprises, d'associations ou d'agriculteurs ont été soutenus en région et plus de 2,7 milliards d'euros ont été engagés.

France relance, développée en bonne coopération avec la collectivité régionale et les autres collectivités territoriales, n'est pas pour rien dans la forte dynamique de reprise de l'activité constatée sur le deuxième semestre 2021 dans tous les départements de la région, avec une baisse significative du taux de chômage, qui s'approche du taux le plus faible observé depuis 40 ans.

Le présent rapport ne prétend pas à l'exhaustivité. À travers quelques exemples significatifs, il démontre l'importance et la diversité des responsabilités des services de l'État, dont l'action n'est tournée que vers un seul but : servir du mieux qu'il soit possible l'État républicain et ses valeurs sur l'ensemble du territoire national, en coopération avec le plus grand nombre.

Je souhaite enfin remercier Eric Pierrat, premier secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté, pour son engagement tout au long des six années qu'il a passées au service de l'État en région, et saluer l'arrivée d'Anne Coste de Champeron, qui lui a succédé début 2022 et a d'ores et déjà pleinement pris la mesure des enjeux régionaux.



Fabien Sudry
Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

2021



Pierre Pribile
ARS*

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - POURSUITE DE LA MOBILISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Tout au long de cette deuxième année de gestion d'une crise hors norme, l'ARS a impulsé et déployé avec ses partenaires les dispositifs permettant de faire face à l'évolution des vagues épidémiques : mobilisation du système de santé en ville et à l'hôpital (renforts, transferts de patients), contact tracing, dépistages massifs, sensibilisation de la population aux gestes barrières.



L'année a débuté avec le lancement de la campagne de vaccination mobilisant l'ARS, les préfectures, les collectivités territoriales et les professionnels de santé pour le maillage du territoire en centres de vaccination (une centaine), la recherche des personnels, le financement, et l'organisation de l'approvisionnement en vaccins en lien avec les établissements de santé pivots.

En parallèle, l'ARS a assuré le suivi du déploiement de la vaccination dans les établissements.

Chiffres clés

Au 31 décembre 2021

2 188 685 personnes ont reçu une primo injection en Bourgogne-Franche-Comté (79 % de la population)

78 % de la population a un schéma vaccinal complet

66 % de la population a reçu un rappel vaccinal

5 323 personnes sont décédées en établissement de santé et 2 320 en établissement social et médico-social.

Pour me protéger
et protéger
ceux que j'aime ...



je me vaccine contre la COVID-19.

www.gouv.fr/ars
#POURQUOIL'ARS



**Jean-Paul
Catanese**
DRFiP*

MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ

(DONNÉES CUMULÉES 2020/2021) ET PREMIER POINT SUR LES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ET DE RECOURS

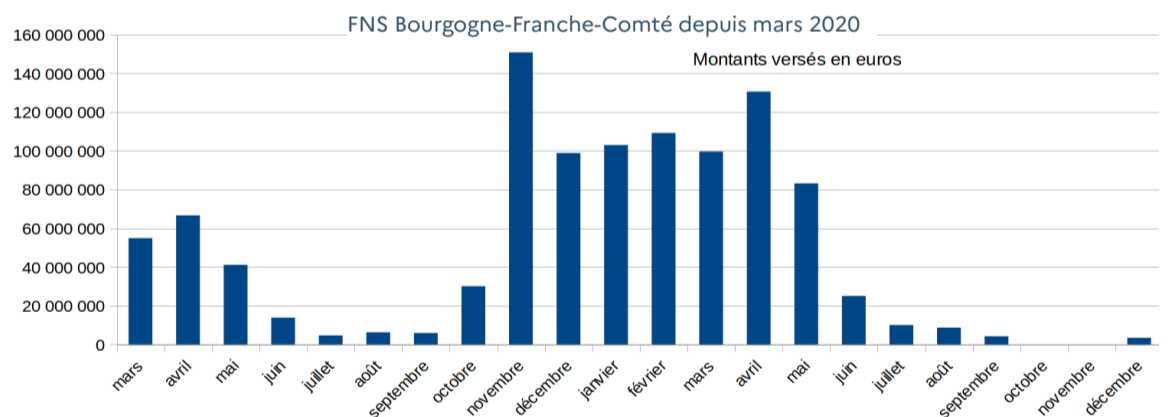
Dès le début de la crise sanitaire en 2020, l'État a mis en place un fonds national de solidarité (FNS) pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

La gestion de ce dispositif a été confiée à la DGFiP. Sa mise en œuvre a nécessité une mobilisation exceptionnelle dans chaque direction des finances publiques pour verser rapidement les aides financières aux entreprises et répondre ainsi à l'urgence économique.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, au 24 février 2022, plus de 1,064 milliard d'euros a été versé à 65 582 entreprises.

Les versements au titre du FNS se faisant sur la base de déclarations sur l'honneur, des contrôles ont été mis en œuvre pour vérifier le paiement à bon escient de ces aides. En cas de versement indu, un titre de perception est émis à l'encontre du bénéficiaire et le recouvrement s'effectue par la DRFiP pour les redevables de la région.

Au 31 décembre 2021, 3 246 indus ont été émis pour 7,988 millions d'euros et 76 plaintes pénales ont été déposées auprès des procureurs de la République de la région pour un préjudice total estimé à 1,5 million d'euros.



SÉCUR DE LA SANTÉ : 830 M € D'INVESTISSEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX

Après la revalorisation des salaires des soignants, et une première dotation de 31 M€ pour soutenir les investissements du quotidien dans les établissements, la stratégie régionale d'investissement, élaborée en concertation avec les acteurs de terrain, apporte une réponse massive et cohérente aux priorités de santé des territoires en soutenant par une enveloppe de 830 M€ un riche portefeuille de projets qui seront réalisés entre 2021 et 2029.

Dans les établissements de santé, les projets visent à décloisonner l'offre de soins, à réduire les inégalités territoriales de santé, à améliorer l'accompagnement et les prises en charge en matière de soins non programmés, à moderniser les services de soins critiques et à réduire la trace environnementale des établissements.

Dans le champ médico-social, les projets ont été sélectionnés pour moderniser les structures les plus inadaptées, favoriser des pôles d'activité et de soins adaptés, transformer des organisations


pour créer des plateformes de services permettant une réponse coordonnée jusqu'au domicile de la personne. Le défi des transitions énergétiques et démographiques a également été pris en compte.



Chiffres clés

768 M€ pour soutenir les projets hospitaliers de la région dont 32 M€ de fonds européens FEDER mobilisés par le Conseil régional

66 M€ pour soutenir les projets d'investissement des EHPAD de la région.



Bertrand Kauffmann
INSEE*

L'INSEE S'ADAPTE À LA CRISE SANITAIRE

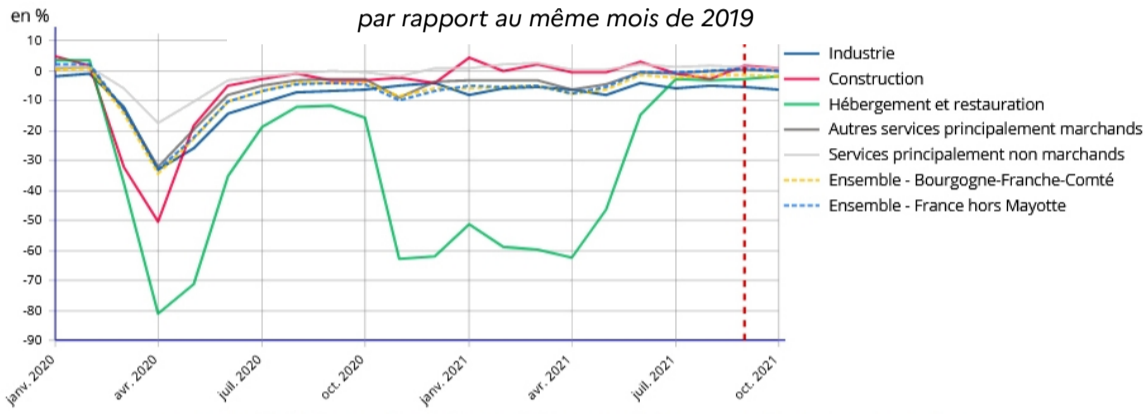
Pour suivre l'impact de la crise sur tous les aspects économiques et socio-démographiques, très vite l'Insee a réorganisé son programme d'étude et adapté ses enquêtes. La diffusion des statistiques de mortalité à un rythme hebdomadaire a été la plus emblématique de ces actions. Ainsi, en 2021, 31 600 décès ont été comptabilisés, soit 2 000 de moins qu'en 2020.

L'Insee a su éclairer le débat public en mobilisant des données innovantes afin d'appréhender la conjoncture régionale : volume d'heures rémunérées, achat par carte bancaire, patrimoine des ménages (de février 2020 à juillet 2021, le patrimoine financier des particuliers de la région fait un bond de 6,5 milliards d'euros). Pour présenter et commenter tous ces chiffres, les Urssaf, la Banque de France et l'Insee ont organisé un webinaire en octobre, intitulé « La crise, et après ? ». Cette journée a permis grâce à la présence de différents experts de tracer le champ des possibles pour les mois à venir.

Les enquêtes auprès des ménages se sont déroulées par téléphone avec des questionnaires allégés. Enfin, l'Insee a mis en place et réalisé en un temps record une enquête innovante auprès des personnes fréquentant les structures d'aides alimentaires.

Au final, ce sont près d'une cinquantaine d'études et d'actions de conseil-expertise qui ont rythmé l'activité de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté en 2021.

Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de 2019



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré. Le trait en pointillé identifie la fin du 3^e trimestre 2021.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.



Aymée Rogé
DRAC*

LES MESURES "PATRIMOINE" DU PLAN DE RELANCE

La mise en œuvre du plan de relance pour la restauration du patrimoine a constitué l'une des priorités de la DRAC en 2021 au travers de trois enveloppes dédiées.

Une campagne importante de travaux a ainsi été engagée sur les cathédrales :

- de Dijon (restauration et mise en valeur de la rotonde et de la sacristie pour 2,6M€),
- de Sens (restauration de la tour sud pour 2,6M€),
- d'Autun (aménagement du trésor pour 1,215M€),
- et de Nevers (restauration intérieure des chapelles pour 3,19M€).

Par ailleurs, le château de Meauce, propriété privée (fin de la restauration et sauvegarde des dépendances pour 1M€), le château de Ray-sur-Saône, propriété du conseil départemental de Haute-Saône (restauration des façades pour 0,53M€) et le château de Maulnes, propriété du conseil départemental de l'Yonne (restauration des façades et toitures pour 0,47M€) ont également bénéficié du plan de relance Patrimoine.



Cathédrale de Sens

Enfin, au titre des équipements culturels patrimoniaux, la DRAC accompagne le projet d'extension du musée de Bibracte (2,52M€) ainsi que l'aménagement des réserves et la poursuite des études du musée du Grand Rolin à Autun (1,38M€).

L'ensemble de ces mesures, ajoutées aux engagements annuels de la DRAC en faveur des patrimoines sur ses crédits de droit commun, constitue un important levier de développement économique, d'attractivité et de rayonnement de la région Bourgogne-Franche-Comté.



Blandine Aubert
ADEME*

DÉCHETS : LA TARIFICATION INCITATIVE GAGNE DU TERRAIN

Territoire engagé dans la transition écologique, Pays de Montbéliard Agglomération appliquera à partir de 2023 une tarification incitative pour réduire ses déchets.

Couplée au déploiement de la collecte séparée des biodéchets, la REOMI permettra à terme de diminuer d'un tiers la quantité d'ordures ménagères résiduelles et d'augmenter le tri de 30%. Elle a été préparée au dernier trimestre 2021 par une campagne d'adaptation des bacs aux usages des foyers et sera simulée grandeur nature durant l'année 2022 avec une communication d'accompagnement.

Représentant 72 communes et 142 000 habitants, Pays de Montbéliard Agglomération devient le deuxième plus important territoire de la région, après Grand Besançon Métropole, à instaurer la tarification incitative.

Le département du Doubs sera alors presque couvert à 100%, une première en France !

La région Bourgogne-Franche-Comté est également aux avant-postes en France avec un taux de couverture de 32% de la population.

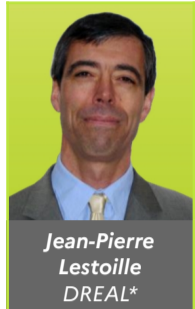
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) se prépare à mettre en place, à compter du 1er janvier 2023, avec le soutien de l'ADEME pour près de 2,2 millions d'euros, la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) sur l'ensemble de son territoire.

Votée à l'unanimité par le Conseil communautaire du 11 mars 2021, cette tarification incitative, calculée en fonction du volume des bacs et du nombre de levées, vise à maîtriser l'évolution du coût du service de collecte et de traitement des déchets.



Mise en place de la REOMI - Pays de Montbéliard

- * ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- * ARS : Agence régionale de santé
- * DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- * DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
- * DRARI : Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation
- * DRDFE : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- * DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- * DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- * DRFiP : Direction régionale des finances publiques
- * INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- * SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales



PRÉVENIR LES RISQUES INDUSTRIELS : DES CONTRÔLES QUI S'ADAPTENT AU RETOUR D'EXPÉRIENCE

Jean-Pierre
Lestoille
DREAL*

Pour améliorer la prévention des risques, la Dreal adapte sa stratégie de contrôle des sites industriels au retour d'expérience issu des accidents récents, comme ceux survenus à Rouen et à Beyrouth. Les inspecteurs de l'environnement ont ainsi réalisé :
30 inspections ciblées sur des installations localisées à proximité immédiate des établissements Seveso, afin de contrôler l'absence de stockages qui seraient mal protégés ou irréguliers. L'incendie de Lubrizol à Rouen en 2019 a en effet montré que les installations voisines de sites Seveso peuvent être à l'origine d'événements avec des conséquences graves par effets dominos. Ces contrôles ont donné lieu à deux arrêts de mise en demeure.

Chiffre clé :
70 établissements Seveso
en Bourgogne-Franche-Comté



Stockage engrais

23 inspections sur des sites de stockage d'engrais visant à contrôler leurs conditions de stockage en sécurité. Le dramatique accident survenu dans le port de Beyrouth en 2020 a rappelé les dangers présentés par les ammonitrates, lorsqu'ils sont stockés dans des conditions inappropriées par rapport à la réglementation. Ces contrôles ont donné lieu à un arrêté de mise en demeure.

CRÉATION DU 4^e PARC NATUREL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 4 septembre 2021, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique a signé le décret créant le **parc naturel régional du Doubs Horloger**.

La création du PNR du Doubs Horloger est l'aboutissement d'un important travail de concertation entre les porteurs du projet, la région et le pays horloger, accompagné par les services de l'État depuis 2008.

Situé au cœur de l'Arc jurassien, territoire de moyenne montagne à l'est du département du Doubs, il regroupe 94 communes et couvre 103 918 hectares. Ce parc s'inscrit dans un continuum géographique : il est dans le prolongement du PNR du Haut-Jura (Ain, Jura et Doubs) et jouxte le Parc du Doubs suisse créé en 2012.



Au cœur d'une économie rurale agricole, centrée sur l'élevage et une production de prestige (Comté, saucisse de Morteau), c'est aussi le haut lieu de l'industrie horlogère, implantée depuis le XVIII^e siècle, d'où il tire son nom. Ce territoire a su faire perdurer dans l'industrie de haute-précision les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art dans une grande diversité paysagère et de sites patrimoniaux remarquables comme le Saut du Doubs ou le cirque de Consolation. Ces savoir-faire sont inscrits depuis 2020 par l'Unesco sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La diversité des écosystèmes, milieux ouverts de pâturages, forestiers, humides et aquatiques, rocheux, et la présence d'espèces faunistiques et floristiques rares ou menacées, font également du Doubs Horloger un espace riche pour sa biodiversité. Les services de l'État (DREAL, DDT) poursuivent l'accompagnement du PNR dans la mise en œuvre de la charte, document fixant les objectifs, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement à atteindre dans les 15 ans à venir.

LA ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (RCEA) EN SAÔNE-ET-LOIRE

Le programme de mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire se poursuit à un rythme soutenu. L'année 2021 a permis de



mise à 2x2 voies- Blanzay La Fiolle

trouver un accord pour le financement des surcoûts de la 2^e phase 2019-2023 permettant de maintenir le calendrier initial du programme et d'engager les travaux sur toutes les opérations d'ici 2023.

Au terme de la phase 2, la RCEA sera quasiment mise à 2x2 voies dans le département de Saône-et-Loire, une modernisation au bénéfice de la sécurité des usagers, de l'aménagement du territoire et de la préservation de l'environnement grâce aux mesures d'accompagnement réalisées.

LE FONDS FRICHE

Les reconversions de friches constituent un enjeu fort d'aménagement et contribuent à la trajectoire du « **zéro artificialisation nette en 2050** » fixée par le Gouvernement, inscrite dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique, dite loi Climat-Résilience, promulguée le 22 août 2021.

Un fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé a été créé par le Gouvernement, pour faire émerger des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, ainsi que des projets de requalification à vocation productive.

Deux appels à projets successifs ont été lancés avec succès en région en Bourgogne-Franche-Comté en 2021, mobilisant au total **une enveloppe de 22,8 M€, pour 33 projets lauréats** représentant plus de 65 ha de friches répartis sur tous les départements de la région.



Friche industrielle



INAUGURATION DE LA DÉVIATION DE PORT-SUR-SAÔNE PAR LA RN19

Ouverte à la circulation le 15 octobre 2021, la nouvelle déviation de près de 8 km permet aux Portusiens de mieux respirer et de se sentir plus en sécurité.

Le trafic d'environ 12 600 véhicules par jour, dont 1 600 poids lourds et convois exceptionnels, ne traverse plus le centre de la commune.

Malgré les aléas de chantier et les perturbations liées à la crise sanitaire, les travaux se sont achevés dans le respect des délais et de l'enveloppe financière de l'ordre de 130M€ inscrite au CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 et cofinancée à 75 % par l'État, 12,5 % par la Région et 12,5 % par le département de la Haute-Saône.

Inauguration de l'infrastructure le 15 décembre 2021 en présence du préfet de région et de l'ensemble des élus concernés par le projet.





LE PACTE D'AMBITION POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Ce pacte prévoit une croissance inédite du secteur avec 100 000 emplois supplémentaires d'ici la fin d'année 2022.

Jean Ribeil
DREETS*

En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont plus de 4846 ETP d'insertion qui ont été réalisés en 2021 soit un rebond de 25 % par rapport à 2020 et un dépassement de 7 % du niveau d'activité d'avant la crise sanitaire.

Plus de 18 000 personnes ont donc bénéficié d'un parcours d'insertion accompagné dans les 215 structures IAE de la région qui proposent un contrat, un accompagnement socioprofessionnel et le développement des compétences pour l'accès ou le retour à l'emploi.

La croissance du secteur a été fortement soutenue par le fonds de développement de l'inclusion en Bourgogne-Franche-Comté qui a mobilisé 6 millions d'euros pour 93 projets de créations d'activités ou de structures, s'ajoutant aux 6 M€ déjà engagés en 2020.

Près de 2800 formations pour les salariés en insertion



(173 671 heures) ont été soutenues par le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) IAE en 2021 ce qui représente une progression de 34 % du nombre de formations par rapport à 2020.

Enfin, une vidéo de présentation a été conçue pour faire connaître et promouvoir les opportunités offertes par l'IAE aux personnes en difficultés socio-professionnelles ou en transition professionnelle :

<https://www.youtube.com/watch?v=bkw7ETeLiMA>

1 JEUNE - 1 SOLUTION

Sous cette dénomination sont regroupés 26 mesures ou dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En 2021, ils étaient répartis en quatre sous-ensembles :

- l'aide à la recherche d'un emploi : (ex : les contrats aidés) ;
- un accompagnement : (ex : le PACEA, la Garantie jeunes).
- une aide à la formation : (ex : les cordées de la réussite) ;
- une augmentation du nombre de places disponibles en service civique.

En 2021, de nombreuses mesures ont bénéficié de crédits supplémentaires dans le cadre du plan de relance. A titre d'exemple, 5524 jeunes de la région ont suivi un parcours en Garantie jeunes, soit + 94% en un an.



Afin de se rapprocher de leur public, les missions locales ont multiplié les initiatives : accueil délocalisé dans des lieux éloignés de la mission locale ; sessions d'information hors les murs, comme lors de distributions de repas par les Restos du Cœur ; mise en place de taxis collectifs pour pallier l'absence de solutions de transport.

Le site web :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Je découvre le Contrat d'Engagement Jeune !

Un parcours personnalisé pour m'aider à définir mon projet professionnel et trouver un emploi

Depuis le 1er mars 2022, le plan 1jeune1solution évolue : la Garantie jeunes est remplacée par le **Contrat d'Engagement pour les Jeunes (CEJ)** qui prévoit une mise en activité encore plus intense du jeune.



PRÉSERVATION DE L'EMPLOI EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de France relance, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pilote une mesure qui vise à maintenir l'activité R&D des entreprises par le biais d'une collaboration de recherche avec un laboratoire académique. Cette mesure permet à l'État de prendre en charge une partie de la rémunération des personnels de R&D qui sont affectés à cette collaboration.

Jean Guzzo
DRARI*

En plus de soutenir l'effort d'investissement des établissements et des entreprises dans la recherche collaborative, l'objectif est de contribuer à la montée en compétence des personnels de R&D et à l'acculturation entre recherche publique et recherche privée mais aussi de soutenir l'emploi de jeunes diplômés. Chaque projet fait l'objet d'un examen par une cellule territoriale associant la DRARI(*) et la DREETS(*)

Deux vagues successives de projets ont été déjà lancées en 2021. Une troisième vague a permis d'accueillir de nouvelles candidatures jusqu'au 1er juin 2022.

La région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un montant global de subventions de 11 M€.

56 projets ont débuté pour un montant d'aide investi à ce stade d'environ 7 M€ ce qui a permis d'envisager de nouvelles opportunités de collaboration d'ici au mois de juin 2022.

Les projets de collaboration en cours concernent 26 laboratoires de recherche et parmi les entreprises impliquées, quarante-trois sont de la région.

Visite de la société Actualis SAS à Fontaine-les-Dijon qui bénéficie du dispositif dans le cadre d'une collaboration avec le laboratoire Informatique de Bourgogne (LIB) de l'Université de Bourgogne.



De gauche à droite : Christophe CRUZ (LIB), Philippe BRUN (Actualis), Cristina BRUN (Actualis), Eric PIERRAT (SGAR Bourgogne-Franche-Comté) et Natacha VIEILLE (sous-préfète à la relance)

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : LE PASS CULTURE



Nathalie Albert-Moretti
Rectrice de la région académique

Aymée Rogé
DRAC*

L'éducation artistique et culturelle (EAC) a été au cœur des priorités de la DRAC et de la Région académique en 2021. L'installation du nouveau comité régional de l'EAC a permis de réaffirmer l'objectif que 100 % des jeunes puissent bénéficier de l'EAC dans notre région.

La mobilisation de crédits du plan de relance dédiés au spectacle vivant par le ministère de la Culture a notamment dans cet objectif permis d'offrir aux élèves et aux étudiants des huit départements de la région 64 spectacles de théâtre, de musique ou de danse dans le cadre d'une rentrée culturelle inédite. En 2021, 110 823 élèves différents ont au total bénéficié d'un projet EAC.



Parmi les mesures qui concourent à l'atteinte de cet objectif de 100 % EAC, le Pass Culture a également connu un développement exceptionnel en 2021.

Après une expérimentation de 2 ans, le Pass, qui permet d'encourager la diversité des pratiques culturelles des jeunes, de 15 à 20 ans et met à disposition de l'ensemble de la population une plateforme géolocalisée de référence pour les activités, les services et les biens culturels, a été généralisé à tous les territoires et à tous les jeunes âgés de 18 ans en mai 2021.

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 38 000 jeunes étaient inscrits sur le Pass Culture au 31 décembre 2021 avec 390 000 réservations effectuées (ils sont aujourd'hui 75 000). 793 lieux et commerces culturels étaient inscrits fin décembre 2021 en qualité d'offres.

Le Pass Culture, élargi depuis le 1er janvier 2022 aux jeunes à partir de 15 ans avec un crédit de 20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans et 300€ à 18 ans, est désormais la 4ème application la plus téléchargée par les jeunes.

Une part collective est par ailleurs directement utilisable par les établissements scolaires pour des projets EAC.



Théâtre Auxerre - Ciconia

Sabine Chalaguier



Marie-Jeanne
Fotré-Muller
DRAAF*

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

De 2019 à 2021, l'État et le réseau rural ont permis d'accompagner les territoires engagés dans des stratégies alimentaires au moyen d'une animation dédiée auprès d'une trentaine de territoires, avec des formations-action, et de journées thématiques suscitant apports d'expertise et échanges.

Un résultat tangible du succès de cet accompagnement : fin 2020, 5 territoires étaient reconnus Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et fin 2021, ils étaient 26.

Les échelles des PAT varient de la communauté de communes jusqu'au département. Des territoires sont engagés dans tous les départements de la région et 5 des 8 départements ont déjà leur PAT départemental.

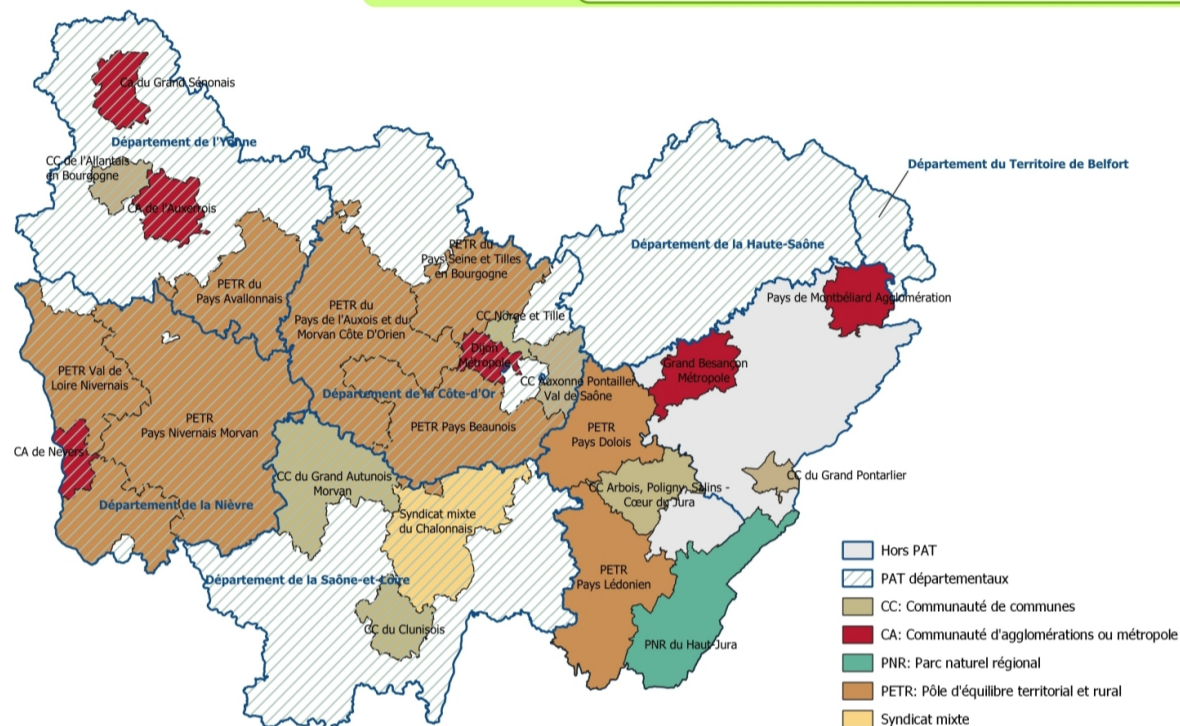
La crise sanitaire liée au COVID-19 a rendu plus pertinente encore la démarche des PAT car ils participent à créer des synergies entre acteurs locaux et à développer une résilience des territoires en matière agricole et alimentaire. Le plan France Relance a consacré des moyens inédits pour soutenir les PAT émergents et existants avec une enveloppe régionale de 5,2 millions d'euros pour développer de nombreux projets : espaces tests agricoles, outils de transformation (légumerie, salles de découpe), magasins de producteurs, approvisionnement de la restauration collective, éducation alimentaire, limitation du gaspillage alimentaire...

Pour accompagner ces dynamiques, la DRAAF s'appuie sur des correspondants alimentation dans les directions départementales des territoires et travaille à la structuration d'un réseau régional des PAT avec ses partenaires.



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Les PAT départementaux et locaux de Bourgogne-Franche-Comté



Note : La CA de Nevers est également concernée par le PAT du PETER Val de Loire Nivernais

29 PAT reconnus au 07/03/2022

Realisation de la carte : 7 mars 2022



Anne Coste de
Champeron
SGAR *

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027 UNE MOBILISATION CONJOINTE EN FAVEUR DE NOS TERRITOIRES

L'année 2021 aura été marquée par la finalisation du CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027. Signé le 23 février 2022, premier à être conclu à l'échelle de la nouvelle région, il apporte une réponse aux enjeux partagés par l'État et la Région en mobilisant 1,5 milliard d'euros au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la région, soit 542 euros par habitant sur 7 ans.

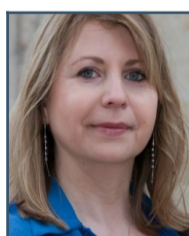
Il illustre l'engagement conjoint en faveur du maintien dans la durée d'un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire de la région.

Il prolonge et englobe par ailleurs l'accord de relance État-Région signé le 5 février 2021. Cet accord, de plus de 1,2 milliard d'euros, avait pour objet l'accélération des investissements sur les années 2021 et 2022 pour soutenir l'activité économique et initier un changement de modèle centré sur les transitions ; il a constitué la

première pierre angulaire du nouveau contrat de plan.

Globalement, sur la période 2021-2027, c'est donc une mobilisation d'un niveau d'investissement inédit de 2,7 milliards d'euros dont l'État et la Région sont convenus, en articulation avec les partenaires, au bénéfice la Bourgogne-Franche-Comté.

Le CPER a vocation à être complété à partir de 2023 par un volet mobilité multimodale, à construire avec la Région selon les orientations attendues du gouvernement.



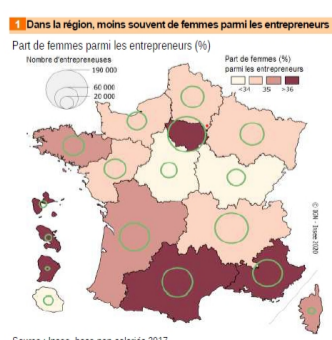
Laurence Guillet
DRDFE*

LE PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES

Signé en mai 2021 par l'État, BPI France et le Conseil régional, le plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes va permettre de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'écosystème de la création reprise, de contribuer à la coordination et à la promotion des actions en faveur de la création ou reprise d'entreprise par les femmes.

Seulement 30 % de femmes sont cheffes d'entreprise et se concentrent pour 2/3 dans les services aux particuliers, la santé humaine et l'action sociale en Bourgogne-Franche-Comté.

Il bénéficie d'un financement à hauteur de 180 000 euros.

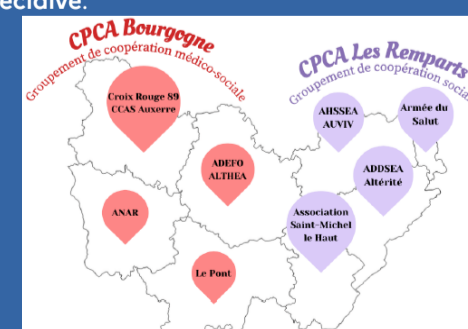


Source : Insee, base non-salariés 2017

PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

À l'issue du Grenelle des violences conjugales, l'État a acté la mise en place de dispositifs de prise en charge des auteurs afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et prévenir la récidive.

Ces dispositifs matérialisent la mise en place et la coordination de parcours d'accompagnement des auteurs de violences sur l'ensemble du territoire de la région, et sont financés annuellement à hauteur de 234 000 euros.





Natacha Vieille
Sous-préfète
à la relance

LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SONT DÉSORMAIS LE CADRE PRIVILÉGIÉ DU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX PROJETS DE TERRITOIRE

Conclu par le préfet de département avec les collectivités concernées, pour une durée de 6 ans, chaque contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente : développement durable, efficacité énergétique, logement, services publics, santé, culture, aménagement, mobilité, développement économique, commerce, artisanat, emploi, agriculture, cohésion sociale...

Le périmètre et le contenu des CRTE reflètent les dynamiques locales. Ainsi les 67 CRTE qui couvrent l'ensemble du territoire régional ont des périmètres très divers, allant d'une communauté de communes de 5 500 habitants jusqu'à Dijon métropole et ses 254 000 habitants en passant par les deux Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Nièvre.

Dans le contexte de la crise liée au COVID, ces CRTE ont été conclus en 2 phases : dès le début 2021, avec un protocole dédié aux actions du plan de relance, puis, fin 2021 – début 2022, par des contrats pluriannuels.

L'enjeu pour l'année 2022 et les suivantes est de mettre en œuvre ces CRTE, notamment par la réalisation des projets structurants qui ont été prévus.



€ UN ACHAT PUBLIC PLUS PERFORMANT

Au cours de l'année 2021, la plateforme régionale des achats de l'État (PFRA) a mis en place une nouvelle offre d'accompagnement au bénéfice des services de l'État pour leurs projets d'achats.



Cet accompagnement a permis à 19 services de disposer d'une assistance pour la préparation des pièces contractuelles, la mise en concurrence et l'analyse comparative des offres techniques et financières déposées par les candidats.

Ainsi, 55 procédures ont été lancées et 139 marchés notifiés pour un montant global de 17M€ d'achats.

Parmi les actions menées, la PFRA a entrepris un travail de « sourcing » des entreprises locales, d'optimisation des cahiers des charges, de négociation et de valorisation des certificats d'économie d'énergie. L'ensemble de ces leviers achat a permis de réaliser un gain économique de près de 1 M€.

Parmi les opérations les plus représentatives, plusieurs ont été réalisées au titre du plan de relance, notamment la rénovation énergétique du bâtiment de la DREETS à Besançon (1,3M€), qui a permis de remplacer les menuiseries extérieures, d'isoler les combles, et de rénover la toiture et le réseau intérieur de chauffage. Dans des délais contraints, la PFRA a également accompagné les services pour la conclusion de deux marchés de « conception/réalisation » destinés à la rénovation énergétique de la cité Porte-Neuve à Dijon (2,6M€) et à la restructuration du restaurant inter-administratif de Nevers (2,4M€).

FABRIQUES DE TERRITOIRES, MANUFACTURES DE PROXIMITÉ, STRUCTURATION DU RÉSEAU RÉGIONAL DE TIERS-LIEUX

Les tiers-lieux sont des espaces intermédiaires entre le domicile, le lieu d'apprentissage et le lieu de travail dans lesquels s'épanouissent des communautés d'utilisateurs, identifiés sous le terme de "tiers-lieux".

Ce sont des lieux partagés, ouverts, accessibles, répondant aux besoins des territoires, hybridant leurs ressources économiques, centrés sur l'utilisateur et dont le modèle est ouvert et répliquable.

Sous l'impulsion de l'ANCT, 18 fabriques de territoire ont été labellisées en Bourgogne-Franche-Comté.

Elles ont vocation à animer les territoires en accompagnant les tiers-lieux de la région.

Ces fabriques seront également accompagnées par un opérateur désigné par l'État et le Conseil régional, qui proposera des offres de services de professionnalisation des collectifs gestionnaires des tiers-lieux et un accompagnement sur des missions d'ingénierie financière.



Tiers-lieu

PRISE DE FONCTION DU CHARGÉ DE MISSION ILLETTRISME

Le Groupement d'Intérêt Public Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (GIP ANLCI) impulse et coordonne les stratégies de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur tout le territoire national. Dans ce cadre, le ministère du Travail a souhaité le recrutement de chargés de mission régionaux.

Ils mettent en œuvre, animent et coordonnent les politiques publiques et partenariales de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ils développent également un réseau de partenaires afin de mieux identifier les personnes concernées par l'illettrisme et les réponses collectives à construire, en prêtant une attention particulière aux territoires urbains ou ruraux fragiles. Membres à part entière de l'équipe nationale de l'ANLCI, ils jouent un rôle essentiel dans le développement de programmes nationaux.

Depuis le 1er juillet 2021, Cyril George est votre interlocuteur en Bourgogne-Franche-Comté.

Il anime le réseau des partenaires engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme en veillant à la bonne coordination des politiques publiques.



Contact
cyril.george@anlci.gouv.fr
07 61 90 47 30
SGAR, Caserne Vaillant,
bâtiment 8, 22 avenue Garibaldi, 21 000 DIJON

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : L'ÉTAT MOBILISÉ

La lutte contre la pauvreté constitue une priorité de l'État. 12,8 % des habitants de la région sont concernés. Depuis fin 2018, sa mise en place s'appuie sur une approche nouvelle largement décloisonnée, transversale et partenariale.

Pilotée par un commissaire à la lutte contre la pauvreté placé auprès du préfet de région, elle mobilise les services de l'État (DREETS, DDETS, préfectures de départements, ARS, rectorat) et les collectivités (8 départements, Région, Métropole de Dijon et certaines communes) ainsi que les partenaires institutionnels (Pôle-Emploi, missions locales, CAF) sans oublier les associations de lutte contre la pauvreté.



Frip'Vie - Montbéliard

Elle concerne notamment les publics précaires : les jeunes enfants (accompagnement des 1000 premiers jours de l'enfant, crèches AVIP*, petits déjeuners gratuits, cantines à 1€), les adolescents (obligation de formation des 16/18 ans et lutte contre le décrochage scolaire), les personnes sans activité dont les bénéficiaires du RSA (accompagnement global, levée des freins à la mobilité, SPIE*, IAE) ainsi que les grands marginaux (hébergement d'urgence, lutte contre le non recours aux soins).

Quelques chiffres (crédits État)

- (CALPAE*) et AAP lutte contre la pauvreté avec les 8 départements : mobilisation de 6,2 M€
- protection de l'enfance : contrat avec 6 départements : 4,2M€
- service public de l'insertion et emploi (SPIE) avec 3 départements: 2M€
- places de crèches labellisées AVIP* : 383
- repas à 1€ dans les cantines scolaires : 140.708 , pour 36 communes et 4298 élèves concernés
- jeunes majeurs sortis de l'ASE* : 1125, dont 944 avec un logement stable
- soutien à l'insertion par l'activité économique : 17.700 salariés concernés dans plus de 200 structures
- points conseil budget pour lutter contre l'endettement : 9 labellisés en 2021 (19 en 2020) : au total 3600 personnes accueillies en 2021

* CALPAE : convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi
* AVIP : à vocation d'insertion professionnelle
* ASE : aide sociale à l'enfance



Hélène de Kergariou
Commissaire à l'aménagement du massif du Jura

AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE - AVENIR MONTAGNES INVESTISSEMENT

Le grand plan en faveur du développement raisonné du tourisme dans les territoires de montagne fragilisés par la crise sanitaire et le changement climatique, s'est déployé de manière très dynamique depuis son annonce par le Premier Ministre en mai 2021. Deux mesures phares sont mises en œuvre par le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura :

Le financement d'un chef de projet dédié pendant 2 ans (60 000 € par an et par territoire), le partage d'expériences inspirantes et le soutien en ingénierie par le biais d'offres thématiques « sur-mesure » leur permettent de mettre en œuvre de manière rapide leurs projets.

pertinentes et innovantes, axées sur les singularités du Massif du Jura (itinérance, transition des stations, agrotourisme, patrimoines, sur-fréquentation, patrimoine industriel...).

Trois autres lauréats seront désignés en 2022.

Le programme Avenir Montagnes Ingénierie

Il a pour objectif d'apporter un appui très opérationnel, pendant deux années, à des territoires de montagne désireux de repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières.

Quatre territoires ont été désignés lauréats en 2021 :

- Associations ENJ-GTJ (Espace nordique jurassien et Grandes traversées du Jura), projet interdépartemental et interrégional,
- Parc naturel régional (PNR) du Doubs-Horloger (Doubs),
- Pays du Haut-Jura (Jura),
- Pays du Haut-Doubs (Doubs).

Ce programme suscite un réel dynamisme des territoires, qui se saisissent des outils mis à leur disposition, et se mobilisent largement, avec une réactivité tout à fait notable, pour présenter des stratégies de développement ainsi que des opérations



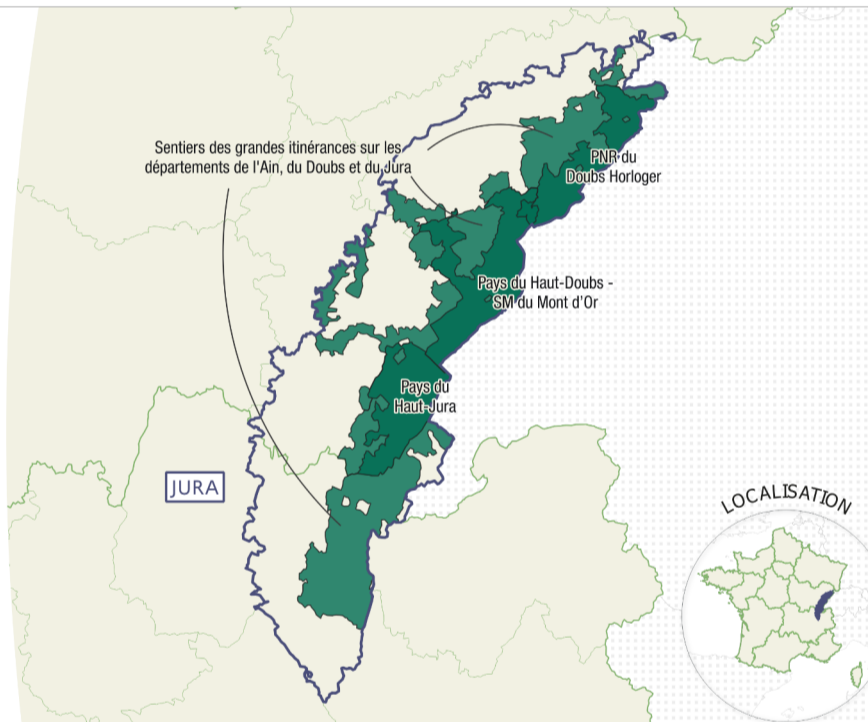
Massif du Jura



JURA

4 TERRITOIRES LAURÉATS
- 1^{ère} vague -

- Libellé du projet
- Périmètre du projet
- Délimitation du massif
- Contour régional
- Contour départemental



Le plan Avenir Montagnes investissement

(2021-2022) vient apporter des crédits, en partenariat avec les deux régions concernées par le Massif du Jura (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes), pour accompagner les porteurs de projet dans la réalisation d'actions répondant aux thématiques suivantes :

- Favoriser la diversification de l'offre touristique 4 saisons ;
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ;
- Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ».

Pour le Massif du Jura, l'enveloppe État s'élève à 15 950 000 €.

En 2021, ce sont 5,316 M€ qui ont permis d'accompagner 22 projets structurants sur tout le Massif du Jura.



Jean-Paul Catanese
DRFiP*

MISSION RÉGIONALE DE CONSEIL AUX DÉCIDEURS PUBLICS (MRCDP)

La MRCDP est rattachée à la direction régionale des finances publiques.

La prestation de conseil aux décideurs publics repose sur une petite équipe à la direction régionale des finances publiques et la mobilisation des compétences régionales et départementales appropriées.

Elle a vocation à proposer des prestations de conseil à haute valeur ajoutée, sur des sujets complexes et/ou à enjeux majeurs pour les décideurs publics locaux (préfets en région et département, ARS, universités, rectorat, collectivités territoriales et établissements publics locaux, nationaux...).



Une activité marquante en 2021 :

L'ÉTUDE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Missionnée par le préfet de région et à la demande de l'Union régionale des communes forestières, la mission a réalisé une étude visant à mesurer le niveau de dépendance financière des communes de la région. L'étude comporte un rapport pour chaque département et une synthèse régionale. L'analyse a été conduite sur les comptes de l'année 2019 avec une mise en perspective de l'évolution des produits forestiers depuis 2015. Une mise à jour des agrégats et des données à partir des comptes 2020 est actuellement menée.

EXEMPLES DE TRAVAUX CONDUITS PAR LA MRCDP 21 SUR CES 3 DERNIÈRES ANNÉES



Expertises financières

- Analyse de la situation financière (EPCI)
- Études de la soutenabilité financière du programme de renouvellement urbain
- Analyses rétrospectives et prospectives (communes, EPCI)
- Incidence d'un projet sur l'équilibre financier (commune)
- Étude de plan de financement et de soutenabilité (commune)
- Perspectives financières dans le cadre d'un programme d'investissement (syndicat mixte)
- Perspectives financières d'un groupe hospitalier dans le cadre d'un programme d'investissement
- Étude sur la situation financière des communes forestières en région

Expertises juridiques

- Expertise de différents statuts envisageables (théâtre)
- Avis sur l'avenant de prolongation de délégation d'un service public
- Expertise de mode d'exploitation et modalités de gouvernance (EPCI)

Expertises économiques

- Expertises de modèle économique d'un service commun de formation professionnelle, d'un syndicat mixte
- Expertise d'un projet de convention relatif à la création d'un centre de santé inter-fonction publique

RÉSULTATS DU PLAN FRANCE RELANCE EN RÉGION



LE PLAN FRANCE RELANCE SE DÉPLOIE DEPUIS UN AN ET DEMI SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AVEC TROIS PRIORITÉS : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA COMPÉTITIVITÉ ET LA COHÉSION.

Avec les enveloppes du Ségur de la santé, ce sont déjà près de **2,5 milliards d'euros de moyens de l'État qui sont engagés auprès des entreprises, des collectivités, des associations ou bien auprès des particuliers.**

Les projets se déclinent dans tous les départements de la région, avec des mesures et des actions visibles dans les espaces urbains comme dans les secteurs ruraux, couvrant un large champ de l'action publique.

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un soutien particulier est apporté aux investissements des collectivités du territoire.

Des projets en faveur du développement d'une alimentation locale et solidaire, de la biodiversité ou encore de la lutte contre l'artificialisation des sols, ont pu voir le jour dans les collectivités grâce aux subventions France relance.



Exemples : communes de Losne, Nolay, Recey-sur-Ource, Brazey-en-Plaine, Chevigny-Saint-Sauveur.

De plus, le numérique prenant une place de plus en plus essentielle au sein des collectivités, l'État a prévu des enveloppes pour le déploiement de conseillers numériques et le développement de projets numériques.

Actuellement, **243 postes ont été validés en comité de sélection national, 113 conseillers sont en cours de formation et 90 conseillers sont en poste pour un investissement total de 11,8 millions d'euros.**

UN EFFORT CONSÉQUENT DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

26% des émissions de gaz à effets de serre proviennent de la consommation énergétique des bâtiments. La rénovation thermique des bâtiments existants est indispensable pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

France relance contribue à la rénovation thermique et énergétique à travers quatre dispositifs principalement :

- **Rénovation des logements sociaux** : 69 projets soutenus soit 1 721 logements réhabilités pour un total de 17,2 M€ de subventions ;
- **MaPrimeRenov'** : 48 530 logements ont bénéficié du dispositif MaPrimeRenov' en 2021, soit 191,8 M€ d'aides ;
- **Rénovation des bâtiments des collectivités** : 304 projets de collectivités territoriales soutenus à hauteur de 57,5 M€ de subventions ;
- **Rénovation des bâtiments de l'État** : 267 projets de rénovation énergétique pour 94,99 M€ de travaux dont 59 % de ce montant sont alloués à la rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et enseignants-chercheurs.

PROJETS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SOUTENUS AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

France relance apporte son soutien au développement et à la modernisation des capacités industrielles des entreprises à travers différents volets dont l'appui des « territoires d'industrie », le guichet industrie du futur, le soutien aux filières du nucléaire, de l'automobile ou encore l'aéronautique.

Depuis septembre 2020, 1 100 projets d'investissement d'entreprises ont pu être soutenus en région pour un total de 258 M€ de subventions.

France relance accompagne les investissements de transition écologique des entreprises. 11 projets ont été subventionnés à hauteur de 1,1 million d'euros pour les entreprises engagées dans la transition écologique. 133 projets aidés par le dispositif « Tremplin » en région pour permettre aux TPE et PME de financer les investissements ou les études en cohérence avec la transition écologique. L'ADEME s'engage particulièrement dans « Tremplin » mais également dans le soutien aux projets d'écosystèmes de mobilité hydrogène.

COMPÉTITIVITÉ

FRANCE RELANCE SOUTIEN LA FILIÈRE HYDROGÈNE EN RÉGION



Exemples de projets territoriaux :



AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

Déploiement de bus, des premiers trains hydrogène en 2024 et d'usage locaux (véhicules légers, entreprises...) avec une station de production.



DIJON MÉTROPOLE

Déploiement de bus et bennes à ordures hydrogène avec deux stations de production.



AGGLOMÉRATION DE BELFORT

Développement d'une station de production avec le déploiement de bus hydrogène et approvisionnement des industries et centres de recherche du territoire, démarrage des travaux en 2021/2022.

L'aide à la transition écologique passe également par la décarbonation de l'industrie, la transformation du secteur de la plasturgie et l'accompagnement des entreprises de l'hôtellerie-restauration à travers le fonds Tourisme durable. Ce fonds a pour ambition d'accélérer la transition écologique des hôteliers et des restaurateurs des territoires peu denses. 5 structures d'accompagnement réalisent le diagnostic de 90 établissements de restauration et d'hôtellerie. En région, 800 000 € ont permis de financer 25 projets.

SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

France relance accompagne également la redynamisation du commerce à travers le plan de commerce de proximité déployé avec la Banque des Territoires.

Les objectifs sont de soutenir les territoires, d'accompagner les formats commerciaux émergents, de faciliter les transformations structurelles au bénéfice des activités commerciales dans la ville et enfin d'accélérer la transformation numérique des activités de commerce pour répondre aux attentes des consommateurs. Au 31 décembre 2021, 101 dossiers avaient été retenus. Plus de 2 millions de subventions sont attendus dans le cadre de ce programme. De plus, la Banque des Territoires mobilise une enveloppe de **300 millions d'euros** pour contribuer à la structuration de 100 foncières de redynamisation et restructurer 6000 commerces et locaux d'activité sur 5 ans.



Cosne-Cours-sur-Loire

Financée par le programme "Action cœur de ville", pour expertiser la résilience du commerce à la crise actuelle. Diagnostic d'urbanisme commercial et confinement pendant deux ans d'un poste de manager de commerce.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FOCUS : RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Construction d'un site multi-occupants NEVERS - 58



Acquisition en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) d'un bâtiment pour regrouper 8 services de l'État et opérateurs.

16,4 M€ de subventions

Université technologique UTBM BELFORT MONTBÉLIARD - 90



Rénovation énergétique complète du bâtiment A du campus de Belfort de l'UTBM et installation de panneaux photovoltaïques.

4,9 M€ de subventions

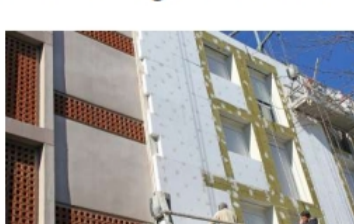
Université de Bourgogne DIJON - 21



Renforcement de l'isolation, remplacement des fenêtres, rénovation des systèmes de ventilation et d'éclairage du bâtiment Droit-Lettres.

4,99 M€ de subventions

Caserne de gendarmerie DOLE - 39



Réhabilitation énergétique de 13 bâtiments de logements de la caserne Bigueur (isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures...)

3 M€ de subventions



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fabien Sudry

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

RÉALISATION

Secrétariat général pour les affaires régionales

Juin 2022

CRÉDITS PHOTOS

DRAAF, DRAC, DREETS, DREAL, ARS, Rectorat, DRFiP, SGAR, INSEE, ADEME

CONTACT

sgar-courrier@bfc.gouv.fr